

Clermont-Ferrand, le **5 AVR. 2018**

### NOTE DE SERVICE

La procédure de mobilité pour les agents des routes (agents d'exploitation et agents de maîtrise) ne sera pas mise en œuvre en 2018 mais sera exceptionnellement différée d'une année pour les raisons suivantes :

- La réflexion en cours sur les transferts à la métropole peut intéresser l'ensemble des personnels de la DGRMP au travers d'une bourse aux postes qui se tiendra dans les prochaines semaines.
- L'engagement de la réorganisation de la DGRMP sur le volet routier va nécessiter de revoir les modalités d'organisation sur le territoire et il convient de ne pas engager des mouvements qui pourraient ensuite être remis en question.
- L'idée est d'avoir une stabilisation de l'organisation de la DGRMP avant de lancer les mouvements permettant ainsi aux agents d'avoir de nouvelles opportunités de postes.
- La mise en œuvre de la réorganisation de la DGSAS, compte tenu de l'ampleur des mouvements de personnel, ne permet pas de gérer convenablement plusieurs mouvements en 2018.

Il convient de préciser que, dans l'attente, les postes d'adjoints techniques vacants ou amenés à l'être dans l'année pourront être pourvus par des contractuels. En revanche, pour les postes d'agents de maîtrise, il sera privilégié le positionnement provisoire d'agents titulaires du concours ou de l'examen d'AM sans que cela préjuge d'une affectation pérenne sur le poste par la suite.

**Le Directeur Général des Routes,  
De la Mobilité et du Patrimoine**



Michel MOLANE

**Le Directeur Général des Ressources,  
Directeur des Ressources Humaines**



Jean-Patrick SERRES